



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLEGE NATIONAL DES GENERALISTES ENSEIGNANTS

Paris, le 22/11/21

### **LES MESURES VISANT A CONTRAINDRE L'INSTALLATION DES JEUNES MEDECINS SONT INJUSTES ET CONTRE-PRODUCTIVES.**

Le Sénat a adopté un amendement prévoyant la mise en place d'un conventionnement sélectif pour les nouveaux médecins. Plusieurs députés ont proposé d'obliger les nouveaux diplômés d'exercer la médecine pendant trois ans dans des zones sous-dotées en médecins.

Ces propositions, fort heureusement rejetées par la commission des affaires sociales, soulignent la tentation de réponses simplistes et inefficaces face à la problématique complexe de l'accès aux soins.

Le CNGE tient à rappeler que ces mesures coercitives seraient à la fois injustes et contre-productives.

Injustes pour les étudiants en médecine, car la formation en alternance dont ils bénéficient tout au long du 2e cycle en font des étudiants particulièrement impliqués. Les années d'internat sont des années d'exercice en responsabilité et la fonction soignante des étudiants permet de facto de rendre à la collectivité l'investissement que celle-ci consacre à leur formation. Le CNGE tient à rappeler l'implication exemplaire des étudiants en médecine au cours de la crise sanitaire.

Le changement, en cours de cursus, des règles régissant leur installation pour les rendre plus contraignantes est naturellement vécu comme inacceptable et source de souffrance par des étudiants.

Contre-productive, car la principale difficulté à laquelle nous devons faire face aujourd'hui est une carence globale de l'offre de soins, particulièrement marquée dans certaines spécialités, au premier rang desquelles la médecine générale. Les mesures coercitives sont inefficaces dans un contexte où les zones « sur-denses » en médecine générale n'existent pas.

Pire, les mesures proposées conduiraient irréfragablement à une aggravation de la situation en médecine générale. Alors que nous pouvons collectivement nous féliciter du fait que l'ensemble des postes de médecine générale aient été pourvus suite au dernier iECN, cette réforme aurait un effet désastreux sur l'attractivité de notre discipline et détournerait les étudiants de ce choix.

L'effet immédiat serait ainsi une diminution du nombre des médecins généralistes formés contribuant à aggraver la situation sanitaire.

Les solutions doivent se construire avec les usagers de la santé et les acteurs de soins et tenir compte des données objectives sur l'organisation du système de santé. L'ensemble des rapports soulignent l'importance de la maîtrise de stage et de son rôle majeur sur l'installation. C'est en augmentant le nombre de stages ambulatoires et en accompagnant les projets professionnels des étudiants que nous augmenterons le nombre de médecins généralistes installés dans les territoires ; pas en les contraignant ni en les détournant de cette spécialité.

**Collège National des Généralistes Enseignants**  
155 rue de Charonne 75011 PARIS  
Tel : 01 75 62 22 90- [cngc@cngc.fr](mailto:cnge@cngc.fr) - [www.cngc.fr](http://www.cngc.fr)